



Convention

ENTRE

LA REGION AQUITAINE

ET

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

RELATIF A

LA FORET DOMANIALE DUNAIRE

**L'innovation pour adapter la gestion multifonctionnelle
de la forêt dunaire face au changement global**

(adaptation climatique et risques naturels, biodiversité et paysages, Tourisme et littoralisation, fonction économique, gestion forestière, Recherche)

2014 - 2016

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 4221-1

VU le code forestier, notamment les articles L221-1 et suivants

VU le contrat d'objectif et de performance 2012 – 2016 de l'Office National des Forêts signé le Président et le directeur de l'ONF, par les ministres de l'Ecologie, de l'Agriculture, du Budget et le président des communes forestières, le 19 octobre 2011, fixant les grandes lignes d'action de l'Office pour cinq ans.

VU la délibération n° 2014- ... de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional en date du 03 mars 2014 ;

Entre :

La Région Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, agissant en qualité de Président, désignée ci-après par « la Région », ayant son siège social au 14, rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX, collectivité territoriale n° SIRET 233 300 011 00035

et

L'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro B 662 043 116, ayant son siège 2, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS, représenté par, Monsieur Pascal Viné, Directeur Général, ci-après dénommé par « ONF »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

La Région Aquitaine et l'ONF souhaitent consolider une collaboration déjà ancienne dans le domaine de la gestion de territoires patrimoniaux offrant des potentialités de valorisation : forêt dunaire, sites retro-littoraux, lacustres, lagunes, zones humides, dunes...

Deux objectifs président au présent accord-cadre :

- faire aboutir des **projets innovants** sur plusieurs années ;
- assurer la **lisibilité** ainsi que les modes de diffusion des expériences et savoir-faire techniques (génie écologique)

Cette coopération répond également à un besoin exprimé par la Région qui mobilise l'appui technique de l'ONF, opérateur technique aux compétences confirmées et reconnues dans le domaine de la gestion environnementale littorale. A ce titre la Région appelle l'expertise de l'ONF dans diverses initiatives qui ont fait la preuve de leur efficacité : Observatoire de la Côte Aquitaine, aménagements de sites dunaires, accueil de publics sur les plans plages, aménagement de réseaux de pistes cyclables littorales...

- **La politique de gestion intégrée sur le littoral aquitain : accompagner le développement économique de la frange côtière, anticiper voire maîtriser les risques naturels et d'origine humaine.**

La Région Aquitaine a mis en place une politique « Littoral » qui ambitionne de « *préserver l'intégrité de ce linéaire tout en continuant à organiser son nécessaire développement* » (règlement d'intervention Environnement-Littoral ». En 2009, a été approuvé un Plan de Développement Durable du Littoral (sous l'égide du GIP Littoral Aquitain, organe de gouvernance régionale) qui aborde précisément tous les problèmes littoraux et les orientations d'action pour les années à venir : le rôle de la forêt dunaire y est souligné.

S'ajoutent à cela les impératifs de la nouvelle gouvernance européenne et française du littoral et de la mer (Directive Cadre Milieux Marins, Plans d'Action Milieux Marins, Stratégie Nationale Mer et Littoral, Stratégie interrégionale...) : elle appelle une forte capacité d'expertise environnementale et de réactivité.

- **Un objectif : prévenir et gérer le risque naturel et ses impacts sur les activités notamment économiques**

L'Aquitaine possède une très importante façade atlantique : le plus long cordon dunaire de l'ouest européen s'adosse à la plus vaste forêt de résineux d'Europe. L'un protège naturellement l'autre.

Les cordons dunaires maintiennent les rivages sableux soumis aux attaques du golfe de Gascogne (marées, houle, courants, érosion, vents, tempêtes) et leur gestion souple permet de maintenir le stock de sable au plus près de sa source. En regard, la forêt dunaire (de protection et de production) créée au 19ème siècle pour stabiliser les champs de dunes mobiles, bénéficie d'une gestion multifonctionnelle et durable. Compte tenu de ses conditions écologiques extrêmes (sols sableux très secs, exposition aux aléas de l'océan, exposition aux espèces invasives), la forêt dunaire se retrouve en première ligne face aux enjeux du changement climatique.

L'économie littorale n'est plus liée seulement au tourisme mais s'appuie aujourd'hui sur la résidentialisation et sur l'arrivée d'activités sur le linéaire côtier : ce nouvel élément de risque anthropique (grignotage foncier, occupation de l'espace, impacts polluants,...) doit être accompagné par les pouvoirs publics

- **Une stratégie partagée : développer des partenariats à une échelle pertinente qu'est la Région et mettre en avant des techniques innovantes et adaptées à cet environnement littoral.**

La Région bénéficiera de l'appui technique de l'ONF pour accompagner sa politique de gestion intégrée du littoral.

En effet, l'efficacité de l'action sur le littoral et la forêt adjacente repose sur **l'association de grands opérateurs chargés de l'aménagement** et en particulier en Aquitaine **de l'ONF, gestionnaires** de près de 186 km de dunes, de 53.000 ha de forêts dunaires, et d'écosystèmes dépendant du littoral. La Région souhaite prioriser la recherche et l'innovation et ainsi promouvoir l'exemplarité aquitaine.

L'ONF est garant de la préservation des forêts et des milieux naturels associés ; son rôle sur la zone littorale va bien au-delà d'une gestion forestière classique : il a développé des compétences uniques en France et recherchées par ses homologues étrangers en matière de « génie écologique ».

Ces techniques de pointe portent sur la **gestion durable et multifonctionnelle de la forêt domaniale dunaire d'Aquitaine**, y compris le cordon dunaire non boisé.

Cette stratégie « multifonctionnelle » du massif dunaire répond à quatre fonctions principales :

1. Prévenir les risques naturels (érosion marine et éolienne),
2. Assurer une fonction sociale (paysage et accueil du public, ressource en eau potable),
3. Préserver de la biodiversité et les fonctionnalités écologiques,
4. Assurer une fonction économique (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie).

La gestion multifonctionnelle appliquée s'adapte aux conséquences attendues du **changement climatique** (impacts, adaptation, atténuation), **aux mutations technologiques et socio-économiques**, pour contribuer durablement aux différentes politiques publiques régionales qui les concernent (filière-bois, énergie, climat, tourisme, biodiversité...).

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONVENTION

La Région Aquitaine et l'ONF manifestent leur volonté de définir et mener ensemble des opérations innovantes, emblématiques, exemplaires et concrètes pour la protection et la valorisation de la forêt domaniale dunaire. Au-delà, ce projet ambitionne de faire de l'Aquitaine une vitrine de ces savoir-faire et une plate-forme de Recherche-Développement.

Face aux changements globaux, l'ONF et la Région Aquitaine développeront un programme d'actions expérimentales et innovantes pour favoriser une gestion adaptative de la forêt dunaire.

- **Cette convention axée sur l'innovation doit rendre lisible et promouvoir l'avance de l'Aquitaine** dans la gestion éco-environnementale et l'adaptation au changement climatique des milieux dunaires aquitains ; les objectifs sont ainsi de

- ✓ concilier préservation de ce patrimoine et développement local (économie touristique, économie du bois),
- ✓ améliorer la connaissance des ressources naturelles et des milieux dunaires (évolution du trait de côte, état de la ressource bois, surveillance des écosystèmes littoraux dunaires dans le contexte du changement climatique),
- ✓ moderniser les équipements d'accueil du public dans les espaces naturels littoraux et valoriser les services écosystémiques (accueil des publics en forêt dunaire, éducation à l'environnement)

Dans toutes ces perspectives, le lien avec les autres gestionnaires de forêts et milieux littoraux, notamment les acteurs privés de la forêt, ainsi qu'avec les organismes scientifiques et techniques publics ou privées devra être établi.

ARTICLE 2 - LE PERIMETRE D'ACTION : LA FORET DOMANIALE DES DUNES D'AQUITAINE

Répartie sur 180 km de long et d'une surface de 46.000 ha, cette forêt occupe plus de 60% de la surface totale des dunes d'Aquitaine et 82 % du linéaire côtier. **Il s'agit d'ailleurs de la plus vaste forêt domaniale de France.** Ce statut foncier protecteur explique que le littoral aquitain soit **le mieux préservé de France.**

Ce massif forestier bien spécifique constituera un espace d'innovation. Cette maîtrise foncière unique est un atout qui permet de conduire depuis plus de 150 ans une politique cohérente et intégrée du littoral dunaire aquitain au service de l'intérêt général (elle protège les espaces naturels du littoral aquitain mais également les lieux habités et les activités économiques).

ARTICLE 3 - LES AXES DE PARTENARIAT ET D'INNOVATION

- Un des enjeux principaux de la Région est de mobiliser les compétences et savoir-faire de l'ONF au service de ses politiques, au travers des programmes menés et en adéquation avec les règlements d'interventions en cours, concernant :
 - ✓ le Littoral
 - ✓ la gestion de sites (dont les Contrats Aquitaine Nature et les Réserves Naturelles Régionales),
 - ✓ l'Education à l'Environnement
 - ✓ les Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Schéma Régional Climat Air Energie
 - ✓ les Parcs Naturels Régionaux
 - ✓ le Développement Durable-Energie Climat
 - ✓ le Tourisme
 - ✓ la Recherche - Développement
 - ✓ les outils cartographiques
 - ✓ la Foresterie et les techniques éco-innovantes
- Outre l'appui et la gestion de projets dans les domaines d'actions de la Région, la présente convention a vocation à initier de nouvelles orientations stratégiques communes fondées la gestion multifonctionnelle de ces espaces littoraux face au changement global.

Les axes de partenariat privilégiés entre les deux organismes sont donc basées sur des critères d'innovation (prospective, opérations expérimentales, Recherche...)

1. Créer un axe de Recherche et Développement sur l'adaptation au changement climatique et la maîtrise des risques naturels, en Région et au-delà de l'Aquitaine

L'ONF et la Région Aquitaine souhaitent étudier et anticiper les effets du changement climatique sur ce territoire stratégique. En Aquitaine, certaines évolutions attendues du climat pourront se manifester en premier lieu sur la dune et la forêt (échecs de régénération de la forêt, érosion, risque incendie sévère, stress hydrique et modification de la végétation, prolifération de pestes végétales et d'insectes ravageurs...).

A cet égard, le rapport 2013 sur le changement climatique en Aquitaine (sous la direction d'H le Treut) constituera un socle pour ces initiatives

Actions envisagées

- un partenariat avec les organismes et structures d'appui à la Veille et à la Recherche (INRA, ENGREF, IRSTEA, UNIVERSITE de BORDEAUX, BRGM...), ainsi qu'un partage d'expérience entre partenaires européens.
- L'ONF et la Région initieront ou appuieront des programmes de recherches sur l'impact du changement global, les techniques de gestion afin que ce grand espace dunaire puisse continuer à assurer une protection du rétro littoral, et du patrimoine environnemental et économique.
- Des partenariats (interrégionaux ou internationaux...) sur des échanges de compétences seront encouragés en collaboration des universités (ex : relations universitaires Aquitaine Québec-Laval)

2. Préserver la biodiversité et les paysages littoraux.

Consciente de la fragilité des systèmes écologiques dunaires, la Région Aquitaine mène une politique qui a pour objectif de concilier les activités humaines avec le respect de la nature.

Actions envisagées

- Identifier un corridor écologique littoral intégré au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
La forêt domaniale littorale et les dunes ont vocation à constituer l'armature d'un corridor écologique littoral. La Région aquitaine et l'ONF détermineront ce corridor écologique et valoriseront sa gestion multifonctionnelle, notamment à travers les opérations de mise en œuvre du SRCE.
- Créer des zones de réserve de biodiversité en utilisant les outils des politiques respectives
Les deux partenaires privilégient la mise en place d'un maillage d'espaces protégés « cœur de massif dunaire » à très forte valeur environnementale, représentatifs de la diversité des contextes écologiques du massif dunaire. A titre d'exemples : Forêts du Conservatoire du Littoral du Porge (propriété Descas), réserve naturelle d'Hourtin etc
La mise en réseau de ces sites remarquables sera privilégiée
La Région Aquitaine travaillera à la création de Réserve Naturelles Régionales, ou à la mise en œuvre de site sous dispositif « Contrat Aquitaine Nature ».
L'ONF envisagera l'émergence de Réserves Biologiques et de Réserves Naturelles Nationales, de même que sa participation active au Réseau Aquitaine Nature afin de diffuser les pratiques innovantes.
- Lutter contre les espèces invasives
La prolifération des espèces invasives entraîne des dysfonctionnements et des dommages sur l'environnement qui en font, aujourd'hui, une des premières causes mondiales de perte de biodiversité. Les changements climatiques annoncés devraient favoriser certaines de ces espèces. La Région Aquitaine et l'ONF pourront engager des opérations expérimentales de lutte contre les espèces invasives en veillant à systématiquement diffuser les connaissances et les retours d'expériences et étant particulièrement vigilant avec sur les aspects de santé publique

3. Poursuivre et innover sur l'accueil dans les milieux naturels littoraux en maîtrisant les impacts sur le milieu.

Cet espace naturel, mais surveillé et géré, accueille une économie touristique dynamique. Avec ses 24 sites plans plages, ses 22 000 places de parking et ces 341 km de pistes cyclables, la forêt dunaire accueille près de 10 millions de visiteurs par an, Il est un exemple déterminant d'une attractivité touristique durable.

Par nature, les forêts domaniales sont ouvertes au public (promenade, accès aux plages). L'ONF a développé, en lien avec les collectivités locales, des aménagements intégrés sous couvert forestier (plans plage, aires d'accueil, signalétique informative, cheminement pour canaliser le public hors des biotopes fragiles, pistes cyclables).

Actions envisagées

La Région Aquitaine et l'ONF conviennent de développer des solutions innovantes pour moderniser ces lieux d'accueil. Les projets novateurs à développer répondront à un triple objectif :

- Améliorer l'accueil dans les forêts dunaires, objet d'une fréquentation de masse saisonnière, en menant une réflexion globale pour définir et suivre les aménagements adaptés
- Privilégier les démarches de concertation multi-enjeux (biodiversité, risques, production forestière, usages locaux...).
- Améliorer l'information et la sensibilisation du public sur la fragilité de ces espaces, leur gestion exemplaire en Aquitaine et sur les enjeux du changement climatique (déterminer des supports d'information-sensibilisation modernes voire expérimentaux)

4 . Valoriser la gestion forestière et les produits naturels issus de la forêt dunaire.

Sur les 46.000 ha de la forêt domaniale dunaire, l'ONF privilégie une sylviculture par régénération naturelle. 250.000 m³ de bois sont récoltés chaque année de la forêt domaniale dunaire, dans le cadre d'une gestion durable et écocertifiée. Ces bois alimentent prioritairement les scieries et industries locales.

Actions envisagées

- La Région Aquitaine promoteur d'un projet d'économie circulaire et l'ONF souhaitent travailler sur des circuits courts de valorisation et contribuer à développer l'usage de cet éco matériau
- Seront encouragées l'utilisation du pin de dune dans les mobiliers d'accueil du public ou pour les équipements modulaires sur la dune et la plage, notamment les postes de secours ...

5. Evaluer les aménités positives et services écosystémiques du massif dunaire :

La forêt domaniale dunaire constitue un laboratoire à grande échelle permettant de qualifier et évaluer ces services écosystémiques.

Actions envisagées

- Evaluation des usages de la forêt dunaire : La gestion multifonctionnelle des écosystèmes dunaires gagne à intégrer des évaluations économiques plus larges que les seuls flux marchands. Le projet consiste donc à offrir des éléments d'aide à la gouvernance et à la gestion des forêts dunaires publiques. Les propriétés publiques de la commune du Porge pourraient servir de support pour une étude de cas.

L'ONF et la Région Aquitaine pourront s'associer pour mettre en œuvre des actions en faveur de la prise en compte des services rendus par les écosystèmes littoraux et forestiers dans les politiques publiques.

- Dans le cadre du partenariat que le Conseil régional d'Aquitaine a noué depuis 2011 avec l'UICN France, la région Aquitaine est associée à l'élaboration de documents de référence afin de sensibiliser les acteurs et en particulier les décideurs à l'importance de préserver les services écologiques.

Compréhensible par tous, ces travaux doivent fournir une base scientifique solide pour guider la décision politique et aider à sensibiliser les décideurs à l'importance de préserver les services

écologiques rendus par les écosystèmes de leur territoire. L'outil privilégié est le partage d'expériences auquel l'ONF pourra être associé ; il bénéficie en retour de l'expertise de l'UICN.

6. Information - sensibilisation du public - communication

Plusieurs millions de personnes viennent chaque année sur la côte Aquitaine. Néanmoins, des études récentes ont montré que le grand public avait une connaissance très partielle de ce patrimoine naturel d'intérêt majeur et de sa gestion complexe.

Un des enjeux de ce partenariat réside dans la mise en place d'outils de communication, à destination du grand public, visant à faire connaître les spécificités des milieux naturels dunaires et la gestion multifonctionnelle exemplaire qui y est appliquée.

Actions envisagées

L'ONF et la Région Aquitaine pourront s'associer pour mettre en œuvre des actions de communication innovantes, mobilisant les technologies du numérique.

- Les actions de sensibilisation du public intégreront la pédagogie à l'utilité sociale et environnementale des coupes de bois et de l'intérêt du bois, éco matériaux et énergie renouvelable.
- La communication visera aussi à faire connaître l'histoire et les spécificités des milieux naturels dunaires et la gestion multifonctionnelle exemplaire qui y est appliquée.

Les modalités devront être établies par les services concernés et proposées au comité prévu à l'article 5 Il utilise tout moyen jugé approprié, après concertation avec les services de chaque partie (logo sur tout support de communication, publi-rédactionnels, publications spéciales...).

7. Echanges de données

Les informations et données sur l'ensemble de ce périmètre littoral doivent être mises à disposition afin de venir alimenter l'Observatoire Régional de la Biodiversité, l'Agence Régionale de Biodiversité, l'Observatoire de la Côte Aquitaine, la plateforme PIGMA du GIP ATGERI...

Actions envisagées

La fourniture des données ONF suivantes :

- les contours des forêts publiques présentes sur le littoral.
- les données naturalistes issues de la Base de Données Naturalistes de l'ONF.

ARTICLE 4 - MOYENS ET MISE EN OEUVRE

Les moyens mis en œuvre seront arrêtés annuellement, dans le cadre de la définition du programme annuel.

Chaque partie engage les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Pour la Région les moyens seront mobilisés

- soit pour les actions de coordination ou les actions spécifiques entrant dans le champ d'action de la politique de gestion intégrée du Littoral,
- soit dans le cadre des budgets des secteurs concernés par les projets proposés, et ce en fonction de leurs règlements d'interventions respectifs et dans le cadre des budgets alloués annuellement. Les programmes de recherche seront notamment soumis aux règles de sélection établies dans le cadre de l'appel à projet recherche et enseignement supérieur annuel.

Pour l'ONF, les moyens seront mobilisés dans le cadre du budget annuel et du FNEDD (Fonds National Environnement Développement Durable).

ARTICLE 5 - SUIVI DE LA CONVENTION

Un comité de gestion de la convention est créé.

- Composition: Il sera composé de représentants des services de la Région (Pôle Agriculture Développement Durable Tourisme) et de la délégation Sud Ouest de l'ONF. Des services et organismes intéressés pourront y être invités (Conservatoire du Littoral, Observatoire de la côte Aquitaine, ...) selon les thèmes traités

- Programme de travail :

Il est chargé de proposer les axes de travail au travers d'un programme technique établi annuellement entre les deux signataires.

Il examine un rapport d'activité (et un bilan synthétique) établis par l'ONF sur les actions menées. Il est notamment composé de suivi d'indicateurs déterminés conjointement.

- Calendrier : Il se réunit au moins une fois par an et plus en tant que de besoin.

ARTICLE 6 - DUREE

Durée

La présente convention est établie pour les années 2014 à 2016 et à compter de sa signature.

Fait en 2 exemplaires à Bordeaux le

**LE PRESIDENT DU
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE**

Alain ROUSSET

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE
NATIONAL DES FORETS**

PASCAL VINE